



## Demande de convocation personnelle

Par **Gandalf**, le **26/03/2012** à **11:15**

Bonjour,

Je travaille dans une société qui, suite à une réunion des salariés improvisé, a acté, par lettre, certaines revendications à la direction, en signant bien évidemment "les salariés".  
Aujourd'hui, le directeur tient à nous recevoir, seul, chacun notre tour, afin d'entendre qui a dit quoi.

Est-ce légal déjà ? Si oui, ne faut-il pas une convocation par écrit et pas simplement orale ?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **26/03/2012** à **11:18**

Bonjour,

Si l'employeur n'envisage pas une sanction à la suite de l'entretien, il n'est pas obligé de vous convoquer officiellement par écrit...

Il faudrait savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Par **Gandalf**, le **26/03/2012** à **11:24**

Bonjour pmtedforum,

Aucun représentant du personnel, mais il y a des délégués du personnel. Peuvent-ils assister à ces réunions ?

Merci pour la réponse concernant la sanction.

Par **P.M.**, le **26/03/2012** à **11:50**

Justement des Délégués du Personnel sont des Représentants du Personnel, salariés protégés et il est étonnant que vous ne soyez pas passés par eux pour exposer vos revendications...

Vous pourriez effectivement demander que l'un d'eux assiste à l'entretien même s'il est informel...

Par **Gandalf**, le **26/03/2012** à **12:31**

C'est un peu compliqué, car même avec plusieurs réunions des délégués du personnel avec la direction, les revendications proposées n'ont jamais été exposées ou traitées convenablement et prises au sérieux par la direction.  
Suite à ça, cette réunion des salariés s'est effectuée.

Par **P.M.**, le **26/03/2012** à **15:08**

Reste à savoir si cette fois le résultat sera plus probant...

Par **Gandalf**, le **26/03/2012** à **15:12**

Merci à vous, je ne manquerai pas de revenir si besoin !